Nations Unies S/2005/12



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 janvier 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 7 janvier 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de transmettre la lettre ci-jointe de mon représentant au Conseil international consultatif et de contrôle pour l'Iraq décrivant les activités du Conseil en 2004 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

05-20380 (F) 110105 110105

Annexe

Lettre datée du 6 janvier 2005, adressée au Secrétaire général par son représentant au Conseil international consultatif et de contrôle

En tant que représentant du Secrétaire général au Conseil international consultatif et de contrôle pour l'Iraq, j'ai le plaisir de vous communiquer une récapitulation des activités du Conseil en 2004.

Mes collègues au Conseil et moi-même avons élaboré un rapport qui porte sur nos activités depuis l'établissement du Conseil jusqu'à l'achèvement des audits concernant la période pendant laquelle l'Autorité provisoire de la Coalition était responsable du Fonds de développement pour l'Iraq. Le rapport a été publié le 14 décembre 2004 et, comme c'est le cas pour tous les documents du Conseil, a été affiché sur son site Web afin de le mettre à la disposition du plus large public possible. Un communiqué de presse a été publié afin d'annoncer l'affichage du rapport. Le rapport présente les observations et les conclusions du Conseil concernant les audits des exportations de pétrole et des opérations du Fonds de développement pour l'Iraq concernant la période allant jusqu'au transfert de pouvoir au Gouvernement provisoire iraquien. Vous trouverez ci-joint un exemplaire de ce rapport.

Le Conseil international consultatif et de contrôle s'est réuni neuf fois en 2004. Il a approuvé la nomination d'experts comptables indépendants afin de vérifier les comptes du Fonds de développement pour l'Iraq et des exportations de pétrole iraquien. Il a fait en sorte que les auditeurs externes effectuent leurs vérifications conformément aux normes internationales d'audit. Le Conseil a été informé régulièrement des progrès réalisés par les audits.

Les auditeurs externes ont présenté des rapports portant sur la période allant du début jusqu'au 31 décembre 2003 et sur la période allant du 1er janvier au 28 juin 2004. Le Conseil a conclu que les audits avaient été réalisés conformément au mandat convenu et aux normes appropriées.

La société d'audit a conclu que toutes les recettes pétrolières connues, les avoirs gelés enregistrés et les transferts du programme « pétrole contre nourriture » avaient été comptabilisés d'une manière appropriée et transparente dans le Fonds de développement pour l'Iraq. Par ailleurs, en se fondant sur un examen des rapports d'audit, le Conseil estime que les contrôles ont été insuffisants pour déterminer d'une manière raisonnable a) si toutes les exportations de pétrole et de produits pétroliers ont été prises en considération et b) si tous les décaissements du Fonds de développement pour l'Iraq ont été effectués pour les objectifs visés. Les conclusions prioritaires des rapports d'audit montrent notamment :

- Des lacunes dans les contrôles sur l'extraction du pétrole, notamment l'absence d'instruments de mesure, ce qui a entraîné des réserves dans les opinions de la société d'audit concernant les états des montants en espèces reçus et payés par le Fonds de développement pour l'Iraq;
- Des lacunes de contrôle dans l'administration des ressources gérées par l'Autorité provisoire de la Coalition, notamment l'insuffisance des systèmes d'enregistrement et de comptabilité, et l'application inégale des procédures de sous-traitance convenues;

- Le caractère inadéquat des contrôles dans les ministères iraquiens ayant utilisé les fonds, notamment l'absence de procédures d'apurement des comptes, l'insuffisance des données concernant les états de paie, les écarts par rapport aux procédures d'adjudication et le suivi insuffisant des contrats par l'Autorité provisoire de la Coalition en ce qui concerne les paiements effectués pour le compte des ministères iraquiens.

Les rapports d'audit ont été soumis au Conseil des ministres iraquien et à l'Autorité provisoire de la Coalition. Les lacunes dans les contrôles identifiées dans les rapports d'audit doivent toutes faire l'objet d'une attention et d'un suivi. À titre de priorité, les systèmes de rapports et de contrôles financiers doivent être améliorés dans les principaux ministères iraquiens utilisant ces fonds, notamment l'Organisation d'État pour la commercialisation du pétrole, et les autorités régionales afin de combler les lacunes identifiées, et les contrôles doivent être renforcés sur l'extraction du pétrole, qui est la principale source de revenus de l'Iraq.

Ces rapports peuvent être consultés sur le site Web du Conseil.

À la dernière réunion tenue en décembre, le Gouvernement iraquien a soumis au Conseil les résultats de son examen des appels d'offres pour la sélection et la nomination d'un auditeur externe pour le Fonds de développement pour l'Iraq concernant la période allant du 29 juin au 31 décembre 2004. Le Conseil a été satisfait de constater que le processus d'examen et de sélection avait été mené de manière appropriée et il a accepté la recommandation du Gouvernement visant à nommer la société KPMG comme auditeur externe. Quinze auditeurs du Conseil iraquien de vérification suprême des comptes seront affectés à la société KPMG afin d'aider à la réalisation de l'audit et de faciliter ainsi la transition lorsque le Conseil international consultatif et de contrôle cessera d'exister et que ses fonctions seront assumées par le Conseil de vérification suprême des comptes.

Le Conseil a reçu six rapports d'audit élaborés par la Defence Contract Audit Agency des États-Unis sur les contrats avec une source unique, qu'il avait sollicités auparavant.

Le Conseil international consultatif et de contrôle a approuvé le mandat pour un audit spécial des contrats avec une source unique financés par le Fonds de développement pour l'Iraq qui avait été proposé par le Gouvernement des États-Unis, cet audit devant être réalisé par un auditeur indépendant. Cet audit, qui portera sur la période allant jusqu'à la dissolution de l'Autorité provisoire de la Coalition, devrait être achevé d'ici à avril 2005 et les résultats seront rendus publics. L'audit devra a) identifier les contrats conclus d'une manière non concurrentielle financés par le Fonds de développement pour l'Iraq, b) résumer les conclusions des audits de tels contrats qui ont déjà été effectués par différents organismes d'audit du Gouvernement des États-Unis et c) si des contrats conclus d'une manière non concurrentielle n'ont pas fait l'objet d'un audit, effectuer un audit de ces contrats.

Le représentant du Secrétaire général
au Conseil international consultatif et de contrôle
(*Signé*) Jean-Pierre **Halbwachs**